

## CONSEIL MUNICIPAL

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le huit octobre deux mille quinze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du deux octobre deux mille quinze, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. COPÉ,

M. PARIGI, M. MORIN, Mme HERICHER, Mlle REZEG, M. ALLARD, M. BRAS, M. LOCICIRO, Mme VAISSIERE, Mlle BUFFE, Mme PEVERI et Mlle DIOP Adjoints au Maire,

Mme JACQUET, M. BOURGEOIS, Mme GILEWSKI, M. GUILLAUME, M. ATTALI, M. ABASSI, Mme MORIN, Mme LABECA, Mme WEBER, M. SURVILLE, Mme NOUBLANCHE, Mme MENNESSON, Mme BENHAMED-FAHLA, Mme SCHMIDT, M. PASTOR, M. HEMERY, Mme AOUIZERATE, Mme CURIC, M. BOUVRAIN, M. LEGENDRE, M. SOUVERAIN, Mme SCAILLET, M. MARGUERITE, Mme GASTINEAU, Mme ROULLAUD, M. GIRAUD et Mme ROUSSEL Conseillers municipaux.

Mme VIELPEAU, M. TISSERAND, M. MERAT, M. RODRIGUES et Mme ISSAD ont respectivement donné pouvoir à Mme CURIC, M. LOCICIRO, M. BOURGEOIS, M. HEMERY et M. BRAS.

Absent excusé : M. FIDELIN.

Mlle BUFFE est désignée comme secrétaire de séance.

Date de Notification
Date d’Affichage <b>15 OCT. 2015</b>
Date de transmission En Sous Préfecture <b>15 OCT. 2015</b>
N° de Délibération 15100514
Direction de l’Urbanisme et du Développement Durable

**Objet : Modification simplifiée du PLU : approbation après mise à disposition du public**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l’Urbanisme, et notamment les articles L.123-13, R.123-20-1, et R.123-20-2

**VU** le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé le 28 décembre 2013,

**VU** le Plan Local d’Urbanisme de la Ville de Meaux approuvé le 21 juin 2012,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme et les modalités de mise à disposition du public,

**VU** la mise à disposition du publique effectuée du 12 juin au 12 juillet 2015 inclus,

**VU** l’avis du Conseil Départemental en date du 27 avril 2015, l’avis de la Chambre de Métiers et d’Artisanat de Seine et Marne reçu en date du 30 avril 2015, et l’avis de la Direction Départementale des Territoires en date du 22 juin 2015,

**CONSIDERANT** qu'aucune observation n'a été formulée par le public lors de la mise à disposition du public,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le projet afin de prendre en compte les remarques du Conseil Départemental concernant la mise à jour des servitudes d'utilité publique,

**CONSIDERANT** que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Meaux, tenant compte des remarques du Conseil Départemental, est prêt à être approuvé, les procédures et formalités ayant été accomplies,

**OUI** M. BRAS, Rapporteur en Conseil Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, avec 40 voix pour et 4 abstentions,

**APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Meaux, avec les ajustements demandés par le Conseil Départemental,

**PRÉCISE** que le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public, que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le Maire,



Jean-François COPÉ